

## **Projet de Développement Rural Participatif dans le Moyen Atlas Central dans la Province de Khénifra**

**Ouchkif.Jamal**

*Haut Commissariat aux Eaux et Forêt et à la Lutte contre la Désertification, Projet khénifra, Route de Mehnès, Khénifra  
Projetkhenifra1@yahoo.fr*

Le projet de Développement Rural Participatif dans le Moyen Atlas Central dans la Province de Khénifra (projet Khénifra), rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Forestier National, d'une part et le programme de Coopération Euro-Méditerranéenne (MEDA) d'autre part. Il s'étale sur cinq ans (2002-2007) avec un budget global de 210 millions de dirhams. Il s'étend sur une superficie de 235.000 ha (18% de la superficie de la province de Khénifra), Il touche 100.000 habitants répartis sur 12 communes rurales et 282 douars. L'existence d'un potentiel naturel de développement, le faible niveau de développement, l'absence d'autre projet, et le dynamisme et la capacité de mobilisation des populations locales, constituent les principaux critères de choix de la zone d'action du projet.

Les objectifs ainsi que les résultats escomptés et la liste des activités en font un projet très complet d'intégration des actions dans l'approche de la problématique des zones forestières et péri-forestière. Il s'agit en effet, d'améliorer durablement les conditions de vie des populations de ces zones (Gestion rationnelle des ressources naturelles, amélioration des systèmes de production, génération de revenus, rôle de la femme rurale, infrastructure et microprojets,...) selon une approche participative qui doit permettre la « responsabilisation des populations, la promotion du rôle de la femme rurale » et la sensibilisation/formation du personnel « des services forestiers et agricole en matière de planification, exécution et suivi participatifs ».

Afin d'atteindre les objectifs et les résultats attendus, le projet a identifié six composantes comme axes d'intervention à savoir, une composante transversale qui est le renforcement des capacités de gestion qui doit permettre la réalisation et la mise en œuvre des autres composantes qui sont : la gestion participative de la forêt, l'aménagement et la mise en valeur agricole, l'appui à l'amélioration de l'élevage, l'amélioration de l'infrastructure de base et enfin l'amélioration des conditions socio-économique de la femme.

Pour répondre aux exigences structurelles et organisationnelles de l'approche participative adoptée par le projet, une Unité de Gestion de Projet (UGP) constituée d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée, a été créée. Elle a pour rôle aussi d'assister le Service provinciale des Eaux et Forêts de Khénifra qui est le pouvoir adjudicataire du projet, dans la réalisation du projet. Sur le terrain 3 Unités Opérationnelles de Planification et de Suivi (UOP) constituées d'animateurs(trices) et de technicien forestiers et agronomes, assurent un encadrement et une présence de proximité. Les UOP sont assistés sur le terrain par les centres de développement forestier et les centres de travaux concernés.

Deux Comités instaurés au niveau provincial et national assurent la validation, le suivi et l'orientation de la mise en œuvre du projet.

L'approche de mise en œuvre du projet est basée sur le concept de développement local qui consiste d'une part à intégrer dans une même réflexion puis dans le processus d'étude, de planification et d'actions, le milieu rural et le milieu urbain (tout au moins les douars et les bourgs ruraux) qui en réalité ne font qu'un même tissu économique et social avec sa propre dynamique,. Et d'autre part, à créer un lien de coopération ou de partenariat au niveau local entre les groupements et communautés organisées avec les autorités locales et les différentes institutions de l'Etat pour planifier ensemble le développement local en commençant par les communautés et élevant le processus au niveau des communes, micro-régions ou bassins versants.

L'approche s'appuie sur le principe de partenariat et de contractualisation entre les acteurs, comportant un partage programme des responsabilités et des tâches ainsi que du financement des activités.

L'identification des besoins, la définition des priorités, la planification des programmes d'actions puis l'exécution et le suivi sur le terrain sont effectués avec les communautés de base ou les associations communautaires que le projet a pu promouvoir.

Le processus de planification et programmation participative a pour objectif de faire en sorte que les bénéficiaires devenant acteurs par le biais de leurs organisations, s'approprient complètement les actions ou infrastructures et les prennent en charge non seulement au niveau de leur réalisation mais aussi plus tard, au niveau de leur fonctionnement et de leur entretien pour en assurer la pérennisation.

L'échelle de planification retenue au niveau du projet est le niveau Terroir, qui est traduit par une unité spatiale uniforme composée de 4 à 6 douars (300 à 500 foyers), partageant ensemble la gestion des ressources naturelles disponibles (forêts, parcours, eaux, ...). Au niveau de chacun des 37 terroirs identifiés dans la zone du projet, a été mené un processus de planification et programmation participative, faisant émerger les besoins et les priorités. Ces derniers constituent en quelque sorte l'idéal à atteindre sur la durée du projet, c'est-à-dire ce qu'on a qualifié de Plan de Développement de Terroir (PDT). Les différents PDT ont été agrégés ensuite en un plan de développement global de la zone du projet.

Afin de concrétiser le principe de partenariat et de contractualisation avec les communautés de base, le projet a engagé un processus de développement des organisations locales sur deux axes :

- La consolidation opérationnelle et stratégique des organisations existantes ; coopératives, associations féminines;
- Et la création, la mise en place et la formation progressive de structures de représentation des acteurs locaux, population et intervenants de la société civile, à plusieurs niveaux, Douar, terroir, massif forestier, en synergie avec le processus de mise en œuvre de la planification.

Il s'agit des Associations de Gestion et d'Aménagement de Terroir (AGAT). L'AGAT, qui représente un outil de développement pour tous les intervenants locaux et particulièrement la commune rurale, est une institution rurale formelle de base qui a choisi, pour l'échelle d'intervention, le terroir. L'AGAT est pilotée par une représentation lignagère, des représentants des organisations professionnelles du terroir et enfin des présidents des associations de la société civile lorsqu'elles existent.

Le choix de cette représentation lignagère, toujours vivace, est pertinent car la société rurale du Moyen Atlas continue de fonctionner selon la logique d'appartenance à un ancêtre commun sur lequel le lignage est fondé. La représentation lignagère est obtenue sur la base de sélections et/ou par entente. Chaque douar forme un comité villageois (homme et femme), qui demeure informel, et qui est composé par les représentants des

lignages constituant le douar (2 à 8 lignages par douar). Chaque lignage propose un ou deux candidats pour parler en leurs noms et défendre les intérêts de leurs lignages. Les organisations professionnelles sont représentées par les présidents des coopératives, les représentants des groupements de l'Association Nationale Ovine et Caprine, les représentantes des groupements féminins, les présidents des Associations des Utilisateurs des Eaux d'Irrigation, les présidents des organisations de gestion des parcours mis en défens, les présidents des associations de micro crédit, La société civile est représentée par les présidents des associations culturelles, les amicales, etc)

Les principaux rôles tâches de l'A.G.A.T sont :

- Défendre les intérêts communs de la population du terroir ;
- Jouer le rôle de relais entre la population du terroir et les acteurs de développement ;
- Gérer dans la transparence les moyens matériels et financiers ;
- Diversifier les activités et rechercher le financement.

L'intégration horizontale est un des aspects fondamentaux de l'approche adoptée par le projet. Ainsi pour la réalisation des programmes d'action, le projet a opté dans plusieurs composantes pour le partenariat inter sectoriel, traduite par des conventions établies avec les différentes institutions de développement qui oeuvrent dans la province notamment la Direction provinciale de l'Agriculture, la direction Provinciale de l'équipement, de l'Entraide nationale, ...ect.

Au terme de la première phase (2002-2005), le projet a procédé à l'élaboration du plan opérationnel global pour la durée du projet selon une démarche participative impliquant les différents intervenants, et répondant aux défis d'une méthodologie d'élaboration de la planification locale plus rapide, de développement d'une planification concertée des espaces forestiers et enfin l'intégration de ces deux niveaux de planification. En effet la conception de 37 plans de développement de terroir, érigés ensuite en un plan de développement globale a permis de disposer d'un outil de programmation réaliste et permettant l'adhésion de tous les partenaires. En parallèle 40 associations d'aménagement et de gestion ont été créées au niveau des différents terroirs, avec les quelles ont été établies 37 contrats programme visant le développement durable dans la zone du projet.

La mise en œuvre en volume de ces plans de développement au cours de cette première phase, est globalement à la mesure des financements et moyens disponibles. Elle a concerné en plus d'un vaste programme de formation et de sensibilisation des bénéficiaires et des cadres et techniciens, sur les aspects techniques, méthodologiques, organisationnels, et de gestion, la réalisation d'un programme physique concernant la majorité des activités retenues au niveau des différents contrats programmes élaborés à savoir :

- La réalisation d'un programme d'aménagement et de développement du domaine forestiers (infrastructures de base, aménagement concerté des forêts sur 48.000 ha, Reboisement et traitement sylvicoles sur 1750 ha, amélioration sylvopastorale sur 400 ha, la conservation des eaux et des sols et développement des filières de valorisation des produits forestiers non ligneux et de l'écotourisme)
- L'aménagement et la mise en valeur agricole incluant l'aménagement de 30 km de seguia (1477 ha de petits périmètres irrigués), la plantation de 398.000 Plants fruitiers (1800 ha),

- L'appui à l'amélioration de l'élevage par la création de 3 groupements de 200 éleveurs encadrés et appuyés sur le plan de la conduite des troupeaux, la santé animale et l'amélioration génétique
- L'amélioration de l'infrastructure de base par l'aménagement de 100 km de piste de liaisons, de 80 points d'eau
- L'amélioration des conditions de vie de la femme rurale par la création d'activités génératrices de revenus (9 groupements féminins apicoles, l'octroi de 72.000 poussins et 575 fours et foyers améliorés, la subvention d'une ligne pour le micro crédit d'une valeur de 10 millions de dirhams).